

Renseignements sur l'immunisation des élèves

Tous les élèves de moins de 18 ans nouvellement inscrits dans une école de la région de Peel doivent fournir un dossier indiquant qu'ils sont vaccinés contre la **diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, les oreillons et la rubéole** conformément au calendrier de vaccination de l'Ontario, ou doivent fournir une preuve valable d'exemption.

Le bureau de santé de la région de Peel est tenu par la loi de conserver un dossier d'immunisation à jour de tous les enfants en âge d'aller à l'école, et ce, tout au long de leur scolarité¹.

Lorsque vous inscrivez votre enfant à l'école :

- Joignez une photocopie du dossier d'immunisation de votre enfant au formulaire relatif aux dossiers d'immunisation pour les élèves inscrits à l'école.

L'école enverra le dossier au bureau de santé de la région de Peel.

- Vérifiez que la photocopie du dossier indique **toutes** les doses de vaccination que votre enfant a reçues depuis sa naissance.

- Consultez votre médecin de famille ou appelez le bureau de santé de la région de Peel si votre enfant n'a pas été vacciné ou si vous ne possédez pas de document attestant de la vaccination de votre enfant.

Respectez le calendrier de vaccination

- Entre quatre et six ans, votre enfant doit recevoir un vaccin de rappel contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la poliomyélite².

- Dix ans après ce rappel, votre enfant doit recevoir un vaccin de rappel contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos².

- Vous devez respecter le calendrier de vaccination pour que celle-ci soit efficace.

Par exemple, la première dose du vaccin ROR (rougeole, oreillons, rubéole) doit être administrée **après** le premier anniversaire de l'enfant, et la deuxième dose au moins 28 jours après la première dose².

Le saviez-vous?

- Une fois que votre enfant est inscrit à l'école, **vous devez mettre à jour son dossier d'immunisation auprès du bureau de santé de la région de Peel** chaque fois que votre enfant est vacciné.

- Le bureau de santé de la région de Peel examine régulièrement les dossiers d'immunisation des élèves pour s'assurer que tous les enfants ont reçu les vaccins requis.

- Il se peut que les élèves dont les dossiers d'immunisation ne sont pas à jour (et qui ne possèdent pas d'exemption valable) ne soient pas autorisés à suivre les cours.

- Il se peut que les enfants ayant été vaccinés à l'extérieur de l'Ontario ou du Canada aient besoin de vaccins supplémentaires pour satisfaire aux lois provinciales de l'Ontario en termes d'immunisation.

- Les immunisations requises pour pouvoir fréquenter l'école en Ontario sont **gratuites** si elles sont effectuées par votre médecin de famille.

- Le bureau de santé de la région de Peel traduira **gratuitement** les dossiers d'immunisation des enfants qui ne sont pas rédigés en anglais.

- Tout enfant en âge d'aller à l'école qui ne possède pas de carte santé de l'Ontario et qui a besoin d'un dossier d'immunisation pour aller à l'école peut se faire vacciner **gratuitement** dans les cliniques d'immunisation du bureau de santé de la région de Peel.

1. Loi sur l'immunisation des élèves. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

2. Guide canadien d'immunisation, 7^{ème} édition. 2006. Publié par l'Agence de la santé publique du Canada. : 93/95 et 196/200.

Mettez à jour le dossier d'immunisation de votre enfant

- Votre médecin et l'école de votre enfant ne sont pas chargés de transmettre les informations concernant l'immunisation de votre enfant au bureau de santé de la région de Peel.
- Une fois que votre enfant est inscrit à l'école, **vous devez mettre à jour son dossier d'immunisation auprès du bureau de santé de la région de Peel** chaque fois qu'il est vacciné.
- **Appelez** le bureau de santé de la région de Peel au 905-799-7700; les résidents de Caledon peuvent appeler sans frais le 905-584-2216. **Des services de traduction sont disponibles.**
- **Rendez-vous sur le site www.ImmunizePeel.ca** pour transmettre le dossier d'immunisation de votre enfant en ligne.
- **Postez ou déposez une copie de la fiche d'immunisation à l'adresse suivante:**
Bureau de santé de la région de Peel
Dossiers d'immunisation
7120 Hurontario Street, PO Box 630,
Mississauga, Ontario L5M 2C5

Autres immunisations importantes

Le bureau de santé de la région de Peel organise des cliniques de vaccination dans les écoles afin de vacciner les élèves de 7^{ème} année contre l'hépatite B et la méningite, et les élèves de 8^{ème} année contre le papillomavirus humain. Des renseignements relatifs aux vaccinations offertes à l'école sont envoyés aux parents des élèves concernés.

La vaccination contre la grippe est offerte chaque année par le bureau de santé de la région de Peel dans des établissements communautaires et par les médecins de la région de Peel. Le virus de la grippe change tous les ans, il est donc important que vous et vos enfants soyez vaccinés chaque année.

Parents, n'oubliez pas que l'immunisation est importante tout au long de la vie. Parlez à votre médecin ou appelez le bureau de santé de la région de Peel pour en savoir plus sur les vaccins dont vous avez besoin.

Vous avez des questions?

Pour toute question concernant l'immunisation de votre famille, appelez le bureau de santé de la région de Peel au 905-799-7700. Les résidents de Caledon peuvent composer sans frais le 905-584-2216.